

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 12855:2015

Perception du télépéage - Échange d'informations entre la prestation de service et la perception du péage (ISO 12855:2015)

Electronic fee collection - Information
exchange between service provision and
toll charging (ISO 12855:2015)

Elektronische Gebührenerhebung -
Informationsaustausch zwischen
Dienstleistern und
Gebühreneinzugsunternehmen (ISO

12/2015



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 12855:2015 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 12855:2015.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

Perception du télépéage - Échange d'informations entre la prestation de service et la perception du péage (ISO 12855:2015)

Elektronische Gebührenerhebung -
Informationsaustausch zwischen Dienstleistern und
Gebühreneinzugsunternehmen (ISO 12855:2015)

Electronic fee collection - Information exchange
between service provision and toll charging (ISO
12855:2015)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 7 novembre 2015.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen 3

ILNAS-EN ISO 12855:2015 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 12855:2015) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 204 "Systèmes intelligents de transport" en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 278 "Systèmes de transport intelligents", dont le secrétariat est tenu par NEN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juin 2016, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en juin 2016.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document remplace l'EN ISO 12855:2012.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 12855:2015 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 12855:2015 sans aucune modification.

Deuxième édition
2015-12-15

Perception du télépéage — Échange d'informations entre la prestation de service et la perception du péage

*Electronic fee collection — Information exchange between service
provision and toll charging*



Numéro de référence
ISO 12855:2015(F)

© ISO 2015

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2015, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	3
3 Termes et définitions	4
4 Symboles et abréviations	7
5 Concept architectural	8
5.1 Principaux rôles dans l'environnement de perception du péage.....	8
5.2 Échange d'informations entre la perception du péage et la prestation.....	9
5.2.1 Généralités.....	9
5.2.2 Protocole d'interaction de base.....	9
5.2.3 Mécanismes de protocole de base.....	10
5.2.4 Exchange Trust Objects (échanger des objets de confiance).....	11
5.2.5 Originating and providing EFC context data (générer et fournir des données contextuelles EFC).....	11
5.2.6 Manage Exception list (gérer la liste d'exceptions).....	12
5.2.7 Transmission des déclarations de péage).....	13
5.2.8 Transmettre des détails de facturation.....	14
5.2.9 Fonctionnalité pour le règlement du paiement.....	15
5.2.10 Echange de données de contrôle sanction.....	16
5.2.11 Echange des paramètres d'assurance de la qualité.....	18
6 Spécification fonctionnelle par objets	18
6.1 Vue d'ensemble.....	18
6.2 Unités de données du protocole d'application (APDU).....	21
6.2.1 Généralités.....	21
6.2.2 Information de contrôle de protocole d'application.....	23
6.2.3 Unité de données d'application.....	24
6.3 Structure de données RequestADU.....	25
6.4 Structure de données AcknowledgeADU.....	28
6.5 Structure de données StatusADU.....	31
6.6 Structure de données TrustObjectsADU.....	32
6.7 Structure de données EFContextDataADU.....	36
6.7.1 ActualPath: péage par la reconnaissance de points traversés.....	40
6.7.2 PreDefinedPath: péage par des trajets prédéfinis.....	42
6.8 Structure de données ContractIssuerListADU.....	43
6.9 Structure de données ExceptionListADU.....	44
6.10 Structure de données ReportAbnormalOBEADU.....	47
6.11 Structure de données TollDeclarationADU.....	48
6.12 Structure de données BillingDetailsADU.....	49
6.13 Structure de données PaymentClaimADU.....	57
6.14 Structure de données PaymentAnnouncement ADU.....	58
6.15 Structure de données ProvideUserDetailsADU.....	59
6.16 Structure de données ReportCCCEventADU.....	60
6.17 ProvideUserIDListADU data structure.....	61
6.18 Structure de données Report QA.....	62
7 Mécanismes de transfert et fonctions de support	63
7.1 Mécanismes de transfert.....	63
7.2 Canal de communication sécurisé.....	63
7.3 Fonctions de support.....	64
7.3.1 Services de communication.....	64
7.3.2 Authentifiants de messages.....	64
7.3.3 Signature et hachage d'algorithmes.....	65

7.3.4 Clefs de cryptage.....	66
Annexe A (normative) Spécifications des types de données.....	67
Annexe B (normative) Déclaration de conformité d'implémentation.....	68
Annexe C (informative) Exemple de processus de contrôle sanction appliquant des échanges de messages normalisés.....	93
Annexe D (informative) Flux de données dans un domaine soumis au péage.....	99
Annexe E (informative) Traitement des différences d'arrondi.....	104
Annexe F (informative) Utilisation de la présente norme pour l'EETS.....	109
Bibliographie.....	111